



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Nous vous invitons à retrouver les principales décisions de la commission prises au cours des séances plénières du mois d'avril 2026 (15-22 et 29).

- **Dossier 1 :**
 - **QUATRE (4) mois de suspension dont DEUX (2) mois assortis d'un sursis** à Président pour un comportement grossier et injurieux envers un officiel hors rencontre.
 - Amendes : 95 euros

- **Dossier 2 :**
 - **HUIT (8) mois de suspension dont TROIS (3) mois assortis d'un sursis** à un Président pour un comportement discriminatoire envers un officiel.
 - Amendes : 335 euros.

- **Dossier 3 :**
 - Amendes globales : 745 euros en raison de la responsabilité collective des deux clubs dans les incidents ayant émaillé la rencontre.

- **Dossier 4 :**
 - **DEUX (2) mois de suspension avec sursis** à un délégué pour son comportement sur une rencontre.
 - Amendes : 135 euros.

- **Dossier 5 :**
 - **CINQ (5) mois de suspension dont DEUX (2) mois avec sursis** à un dirigeant pour des propos sexistes pendant une rencontre.
 - Amendes globales : 570 euros.

- **Dossier 6 :**
 - **CINQ (5) mois de suspension dont DEUX (2) mois avec sursis** à un éducateur pour des propos discriminatoire.
 - Amendes : 335 euros.



- **Dossier 7 :**
 - UN (1) match de suspension ferme de terrain au club recevant pour le comportement de ses supporters.
 - Amendes : 320 euros.

- **Dossier 8 :**
 - **TROIS (3) matchs de suspension de terrain dont UN (1) match avec sursis** au club recevant, pour une bagarre entre joueurs impliquant l'intrusion sur le terrain de supporters.
 - **TROIS (3) ans d'interdiction de délivrance de licence** à un supporter pour acte de brutalité sur un joueur.
 - **SIX (6) matchs dont TROIS (3) matchs avec sursis** à un joueur pour un comportement intimidant et menaçant.
 - **DIX (10) matchs de suspension dont CINQ (5) matchs** à deux joueurs pour échanges de coups.
 - **DIX (10) matchs de suspension dont QUATRE (4) matchs** à un joueur pour un comportement intimidant ainsi qu'un acte de brutalité.
 - Amendes globales : 1620 euros.

- **Dossier 9 :**
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** au club recevant pour le comportement de ses licenciées.
 - **UN (1) an de suspension ferme** à une dirigeante pour un acte de brutalité.
 - **DIX (10) matchs de suspension ferme** à une joueuse pour acte de brutalité.
 - Amendes globales : 905 euros.

- **Dossier 10 :**
 - **QUATORZE (14) matchs de suspension ferme** pour un comportement obscène et intimidant et menaçant.
 - Amendes : 115 euros.

- **Dossier 11 :**
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** au club recevant pour le comportement de ses licenciés et supporters.
 - **UN (1) an de suspension ferme** à un dirigeant pour un acte de brutalité.
 - Amendes : 620 euros.



- **Dossier 12 :** *Match arrêté en raison d'une bagarre générale*
 - **PERTE par pénalité** de la rencontre aux deux équipes.
 - **MISE HORS COMPÉTITION** des deux équipes dans le championnat.
 - Neuf joueurs sanctionnés :
 - **QUATRE (4) matchs de suspension ferme** à un joueur pour intimidation.
 - **SEPT (7) matchs de suspension ferme** à trois joueurs pour brutalités.
 - **HUIT (8) matchs de suspension ferme** à trois joueurs pour brutalités.
 - **DIX (10) matchs de suspension ferme** à un joueur pour brutalités.
 - **HUIT (8) mois de suspension ferme** à un supporter licencié pour brutalités.
 - Quatre joueurs dont le dossier a été classé sans suite disciplinaire.
 - Amendes globales : 2925 euros.

Les prochaines séances plénières de la commission auront lieu les 06-12 et 20 mai prochains.